



eTools

Médecins généralistes



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

eTools

En tant que médecin généraliste, vous avez **accès à plusieurs outils électroniques.**

Ceux-ci simplifient votre administration et accélèrent vos paiements et demandes.

Découvrez dans cette brochure un aperçu de tous les outils électroniques et leurs avantages.





eAttest

Attestation de soins électronique

Avantages d'eAttest

- Moins de papier à gérer puisque tout se fait de manière électronique.
- Votre patient n'a plus besoin d'envoyer son attestation à sa mutualité.
- La MC est directement informée de votre consultation. Le forfait DMG vous sera plus rapidement remboursé pour les patients qui ont ouvert un DMG.
- Le remboursement est plus rapide et automatique pour votre patient.
- Moins de demandes de duplicatas car votre patient ne risque plus de perdre ou d'oublier son attestation.

En savoir plus ?
www.mc.be/e-attest





eFact

Facturation électronique du tiers payant



eTar

Consultation électronique des tarifs

Avantages d'eFact & eTar

- Paiement dans les 14 jours.
- Vous ne devez plus envoyer de papier à la mutualité.
- Vous avez la possibilité de savoir si votre patient a droit au tiers payant et/ou s'il est en ordre d'assurabilité.
- En fonction des informations que vous nous fournissez (codes de nomenclature) et des informations dont nous disposons sur votre patient affilié à la MC, eTar vous permet de connaître le tarif à appliquer pour la prestation donnée.



En savoir plus ?
www.mc.be/etools





eDMG

Circuit électronique du dossier médical global

Avantages de l'eDMG

- Paiement plus rapide lors de la prolongation de vos eDMG.
- Réduction immédiate des tickets modérateurs pour vos patients.
- Ouverture automatique des relations thérapeutiques.
- Notification lors de l'ouverture d'un eDMG par un autre médecin.

Attention : l'eDMG fonctionne sur un principe de "tout ou rien"

Si vous utilisez une fois le circuit électronique, vous ne pourrez plus utiliser le circuit papier.

En savoir plus ?
www.mc.be/etools





eChapitreIV

Circuit électronique des demandes et consultations
des médicaments du chapitre IV.

Avantages de l'eChapitre IV

- La demande est directement envoyée à la mutualité et vous recevez un accusé de réception.
- Dans la plupart des cas, vous recevez directement une confirmation.
- Grâce à la relation thérapeutique, tous les médecins (généralistes et spécialistes) ont accès aux accords concernant les médicaments du Chapitre IV de leurs patients.

En savoir plus ?
www.mc.be/etools





La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

www.mc.be/infos-prestataires